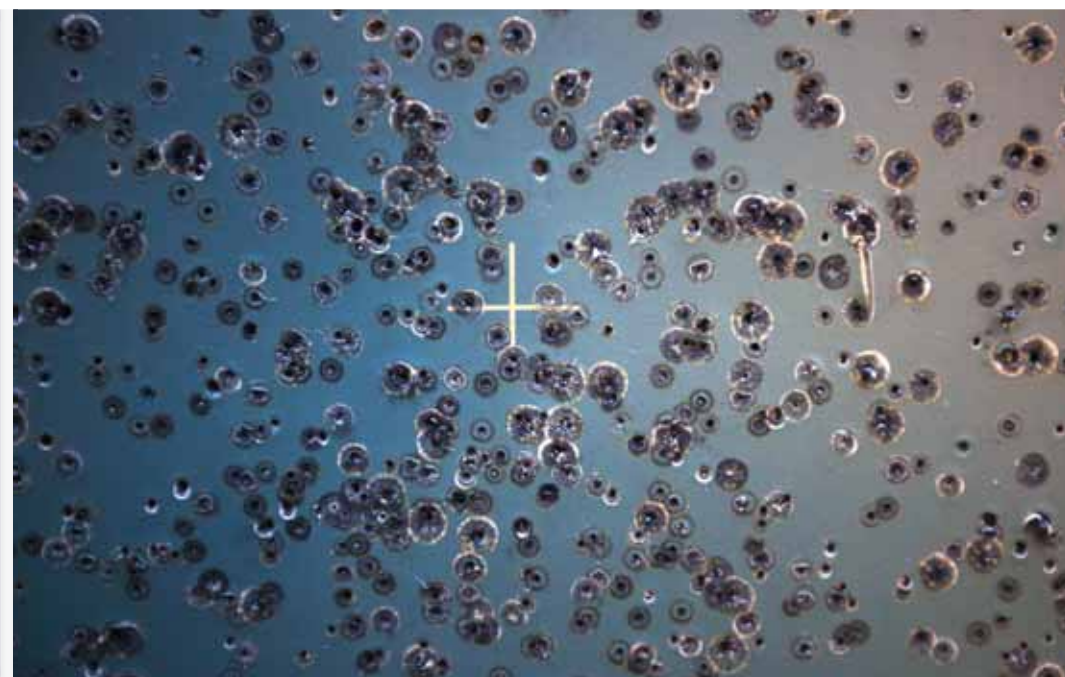


Tessin  
Le tir, un sport  
comme les autres?

A quelques jours de la votation sur la révision de la loi sur les armes, plusieurs jeunes ont expérimenté le tir sportif lors de cours donnés au sein d'une société tessinoise qui existe depuis 1898. Une discipline encouragée par l'Etat qui finance ces cours sur trois week-ends.

Texte et Photos: Didier Ruef



Pages précédentes  
Sheryl, 15 ans,  
se concentre avant  
de tirer avec son  
Fass 90 sur des  
cibles distantes  
de 300 mètres.

Marco Castelli a 17 ans en 1996 lorsqu'il franchit pour la première fois la porte du stand de tir de la société des *Tiratori del Gaggio* à Cureglia, à 7,5 km de Lugano, dans le canton du Tessin. Peu avant, il avait reçu à son domicile une lettre lui proposant de suivre le cours des jeunes tireurs (JT). Peu sportif et sans tradition familiale dans le domaine du tir, il tente l'expérience sous l'impulsion d'un camarade d'école. Il s'entraîne régulièrement sur le stand de tir de Cureglia et se rend avec son club dans des stands un peu partout en Suisse.

Marco s'entiche de ce sport insolite. Le tir requiert en effet de la discipli-

ne, la capacité à gérer une arme de manière totalement sécurisée, le respect des procédures, des connaissances en balistique et, lorsqu'on appuie sur la gâchette, une concentration et une tranquillité absolues. Le jeune homme n'aurait jamais imaginé que le tir puisse devenir la passion d'une vie. Aujourd'hui il fait des émules dont sa sœur Sonia. Elle est non seulement devenue une excellente tireuse, mais elle s'engage également au sein du club comme monitrice de tir.

Marco Castelli est toujours un tireur actif. Il s'implique dans la gestion quotidienne de son club, fondé en 1898, qui porte avec fierté ses 121 ans.

Il organise des activités de tir, des entraînements et des compétitions et participe aux tirs militaires obligatoires.

#### UN SPORT SOUTENU PAR BERNE

Marco possède de nombreuses armes dont un Fass 90 (F pour fusil et assaut), un Fass 57, des mousquetons 1911 et 1931 et un pistolet SIG P210 semi-automatique d'ordonnance. Toutes ces armes ont été ou sont encore utilisées par l'armée suisse.

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) encourage ce sport en prenant en charge chaque année

les cours pour jeunes tireurs. Ces cours, dont l'organisation est déléguée aux sociétés de tir locales, ont lieu généralement dans la première moitié de l'année et sont ouverts aux jeunes de quinze à vingt ans.

Les *Tiratori del Gaggio* ont organisé en février un cours pour jeunes auquel ont participé deux filles et quatre garçons. Ils ont appris les règles théoriques et pratiques de sécurité ainsi que le fonctionnement et le maniement du fusil d'assaut Fass 90 sous la responsabilité de Stefano Reiser, un moniteur de la société. Les sessions pratiques se sont déroulées sur trois samedis, à peine interrompues par une pause pour le repas. Ces jour-

nées intenses ont permis de mener à son terme le programme obligatoire: tir d'introduction, tir de précision, tir principal, tir de concours des JT et tir fédéral en campagne. En fin de journée, chacun a dû nettoyer son arme et s'assurer de son bon fonctionnement.

L'armée fournit gratuitement les fusils d'assaut et les munitions durant les trois samedis de cours. Les mois suivants, les jeunes tireurs doivent acheter leurs cartouches au stand de tir. Les Fass 90 restent propriété de l'armée et ne sortent pas du stand. Les seules exceptions autorisées le sont sous la responsabilité de Paolo Grassi, le responsable sécurité de la so-

De g. à dr.

Cédric, 18 ans, nettoie son arme préalablement démontée. Cette étape en fin de journée est un aspect important du bon fonctionnement de l'équipement.

Sur une table, les munitions de 5,6 mm qui seront utilisées par un jeune tireur.

Impact des balles dans les cibles éloignées de 300 mètres du stand de tir.

L'instructeur, Stefano Reiser, dessine avec un stylo noir sur les lunettes de Gabriel la zone où le jeune homme doit regarder quand il tire.

Les cibles de la Société de tir des *Tiratori del Gaggio* sont placées au sommet d'une colline à l'orée d'une forêt.



De g. à dr.:  
C'est l'heure du repas. L'ambiance est conviviale et chaleureuse entre jeunes tireurs et moniteurs.

Des mousses alvéolées placées dans un gros tube absorbent le son puissant des tirs.

Les casques anti-bruit sont obligatoires si l'on ne veut pas devenir sourd.

Règles sur la façon de manipuler les armes à l'intérieur de la Société de tir des *Tiratori del Gaggio*.



En fin de journée, filles et garçons nettoient leur Fass 90 et s'assurent de leur bon fonctionnement.

ciété, à l'occasion des tirs cantonaux ou des concours.

Une préparation à l'école de recrues Les armes sont stockées en permanence dans la chambre forte du stand de tir. Les culasses ont été retirées et sont entreposées dans un lieu différent. Les munitions sont quant à elles soumises à une comptabilité précise lors de chaque tir et pour chaque tireur. Il est formellement interdit de sortir du stand de tir les douilles usagées. Elle sont systématiquement ramassées et seront vendues pour être fondues.

#### TIREUSE À QUINZE ANS

Le cours JT prépare gratuitement au tir et à l'école de recrues. Il a également pour but d'éveiller l'enthousiasme pour le tir sportif. La société de tir tessinoise participera ainsi le 18 mai avec son groupe de jeunes tireurs à la journée cantonale tessinoise de

tir au stand du Monte Ceneri (TI); et les 28, 29 et 30 juin à la Fête fédérale de tir des jeunes à Frauenfeld (TG). Giulia a quinze ans. Son style vestimentaire est issu des vidéos et de la culture hip-hop américaine. Elle terminera sa scolarité obligatoire en juin. Elle s'intéresse à la médecine et veut suivre à Bellinzone une école professionnelle qui la mènera à la maturité professionnelle. Elle joue de la harpe, mais elle aimerait passer à la guitare électrique.

Son père a pratiqué le tir au pistolet après son service militaire, mais il n'en a guère parlé à la maison, car sa femme est réfractaire aux armes. Giulia a cependant toujours été intéressée par le tir et dès la réception de la lettre du cours JT, envoyée aux jeunes Suisses, elle a décidé de s'y inscrire. Consciencieuse et appliquée, elle apprécie l'intensité et la concentration requises par cette activité.

Tommaso aussi a quinze ans, mais il paraît plus jeune. Passionné par les robots, il veut poursuivre en automne des études en robotique et en informatique au Centre professionnel de Trevano (TI). Durant ses loisirs, il pratique le scoutisme. «Le tir m'a immédiatement intéressé par son aspect sportif éloigné des sports traditionnels comme le football ou le basket que je n'aime pas», avoue-t-il. La mécanique du Fass 90 et son fonctionnement l'attirent et lui donnent envie de poursuivre cette nouvelle activité sportive.

Sheryl aura quinze ans dans les mois qui viennent. Cette frêle jeune fille est arrivée la première au cours vêtue d'une veste de chasse Beretta beaucoup trop grande pour elle prêtée par le compagnon de sa mère, qui l'a initiée au tir en la laissant utiliser son fusil de chasse au stand du Ceneri (TI). Elle a voulu suivre le cours JT,

car elle a aimé les sensations ressenties à cette occasion. «J'aime me sentir en harmonie avec mon corps, caler ma vision, mon souffle, ma position de manière optimale et concentrer l'ensemble de mes capacités mentales et physiques sur l'obtention d'un tir en plein centre de la cible», confie-t-elle.

#### QUEL FUTUR EN SUISSE?

Dimanche prochain, les Suisses seront appelés à s'exprimer sur la reprise de la directive européenne sur les armes dans le cadre de l'accord de Schengen. La loi sur les armes qui intègre cette directive durcit les conditions de détention des armes semi-automatiques. Elle découle des nouvelles mesures antiterroristes de l'UE qui, suite notamment aux attentats de Paris en novembre 2015, a renforcé la législation sur les armes. La Suisse doit se mettre au diapason si elle

veut rester dans le groupe des pays de l'espace Schengen.

La révision de la loi prévoit d'interdire en Suisse les armes à feu semi-automatiques à épauler équipées d'un chargeur d'au moins dix coups. Pour les armes de poing, l'interdiction vaudra dès vingt cartouches. Le fusil d'assaut ne sera pas classé dans la catégorie des armes prohibées lorsque son propriétaire décidera de le garder à la fin de son service militaire. Il ne le sera que s'il est transmis à un héritier ou vendu.

Les détenteurs d'une arme à feu passante dans la catégorie des armes interdites pourront se contenter d'une simple annonce à leur canton dans un délai de trois ans. L'acquisition d'une telle arme et son utilisation pour le tir sportif resteront possibles sous réserve d'une autorisation exceptionnelle en lieu et place d'un permis d'acquisition. Les personnes concernées

devront en outre prouver, après cinq et dix ans, qu'elles sont membres d'une société de tir ou pratiquent régulièrement le tir. Rien ne changera pour les chasseurs et des dispositions sont prévues pour les collectionneurs et les musées.

La loi révisée introduit une clause du besoin qui fait du droit de posséder une arme un privilège. Mais, selon les recommandations du Conseil fédéral, elle préserve nos relations avec les polices et les douanes européennes et facilite le travail des forces de sécurité dans le cadre de l'accord de Schengen. Elle préserve également nos liens avec les Etats européens qui sont nos voisins et nos partenaires naturels ainsi qu'avec notre premier partenaire commercial, l'Union européenne, dont les trois Etats fondateurs, la France, l'Allemagne et l'Italie, parlent trois de nos langues nationales. ■

Didier Ruef